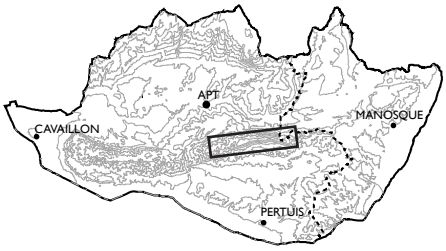

Fig. 1 : les crêtes du Grand Luberon, (Elise Trivelly, février 2000).

Courrier scientifique du Parc naturel régional du Luberon, n° 4-2000, p. 38-56

TRANSFORMATION DES PAYSAGES DE PELOUSES SÈCHES DES CRÊTES DU GRAND LUBERON

Éléments historiques pour une aide à la décision de gestion

Élise TRIVELLY*, Thierry DUTOIT** & Jacques DALIGAUX***

« Aucun de ces pics déchirants, de ces cris par où s'exaltent douloureusement tant d'illustres montagnes, ne déshonore la maîtrise de tes sommets. Tes mamelons où se sont dégagées de la matière, après des siècles de patience et d'usure, les courbes millénaires de l'esprit, obéissent aux lignes d'apaisement. »

(Henri Bosco, cité par Bec, 1969)

Cette description poétique des crêtes du Grand Luberon évoque à la fois l'origine de ces espaces maintenus ouverts par des siècles de pression pastorale et humaine et les sentiments que peuvent évoquer de tels paysages : les pelouses sèches des crêtes du Grand Luberon sont aujourd'hui considérées comme un des fleurons biologiques du Parc naturel régional du Luberon et comme un paysage original et intéressant à préserver.

Cela n'a pas toujours été le cas. Ces espaces en marge du territoire, difficiles d'accès, étaient autrefois le domaine des petites gens, une zone surexploitée pour de nombreuses ressources indispensables : pâturage, cueillette des simples[1], ramassage de bois…, en somme, un espace peu considéré. Or, aujourd'hui, ces zones sont considérées comme étant d'une importance majeure en terme de biodiversité. Les usages du territoire et ses représentations ont donc changé, tandis que nous assistons, de façon concomitante, à la raréfaction de ces espaces ouverts à vocation pastorale.

La conjonction des phénomènes de revalorisation et de raréfaction de ces paysages soulève des interrogations quant à la gestion de ces territoires. Depuis la création du Parc naturel régional du Luberon en 1977, nous assistons à un empilement des périmètres de protection et à la réalisation de nombreux travaux d'inventaires (floristiques et faunistiques) sur la zone des crêtes du Grand Luberon. L'objet de ce texte n'est pas de retracer l'histoire des suivis scientifiques et travaux relatifs à ces espaces, car ce travail a déjà été réalisé de manière très complète dans le n° 1 du Courrier scientifique du Parc naturel régional du Luberon (Guende *et al.,* 1997), mais plutôt de proposer des pistes de réflexion sur la gestion du site, tirées d'une analyse historique et géographique des transformations récentes de ces paysages.

---

* Doctorante de l'Université d'Aix-Marseille III.

** Maître de conférence en écologie, Université de Provence, UPRESA/CNRS 6116, Institut méditerranéen d'écologie et de paléoécologie, FST de Saint-Jérôme, case 421 bis, 13397 Marseille Cedex 20, France.

*** Maître de conférence en géographie, Institut de géographie, av. Robert Schumann, 13100 Aix-en-Provence.

1. Plantes médicinales.

CONTEXTE DE L'ÉTUDE

Le travail présenté ici fait partie d'un travail plus vaste dans le cadre d'une thèse de doctorat sur les pelouses sèches steppiques régionales. Ces dernières connaissent des transformations rapides notamment par reboisement spontané du fait de l'abandon de pratiques pastorales pluri-séculaires. Il s'agit au cours de ce travail de mesurer les conséquences écologiques, sociales et paysagères de tels phénomènes et ce, dans un objectif d'aide à la décision de gestion.

Deux sites régionaux : les crêtes du Grand Luberon (Vaucluse et Alpes-de-Haute-Provence) et le plateau calcaire de Caussols (Alpes-Maritimes) sont abordés dans le cadre de ce travail et ce, sous un double éclairage : une première approche relative au territoire dans sa réalité physique (écologie et évolution historique du paysage) et une deuxième partie axée sur les représentations sociales et les usages de ces territoires considérés aujourd'hui comme porteurs d'enjeux écologiques forts.

Quelques éléments du travail sur le site des crêtes du Grand Luberon sont présentés aujourd'hui dans le cadre de cet article.

MATÉRIELS ET MÉTHODES

La reconstitution de l'histoire récente de ces paysages a été possible grâce à la consultation des archives communales et départementales ainsi qu'à l'analyse de documents tels que les cadastres napoléoniens et actuels. La constitution de couples de photographies diachroniques et la comparaison de différentes campagnes de photographies aériennes relèvent de la même démarche.

L'ensemble des documents consultés est résumé dans le tableau ci-joint afin de présenter l'aspect global de la démarche, inspirée des travaux de Lizet & de Ravignan (1987).

Documents consultés	Utilisation et intérêts
Plans et registres cadastraux (du cadastre napoléonien à l'actuel soit de 1810 à 1985).	Évolution de l'utilisation du sol, de la toponymie, du parcellaire ...
Plan d'occupation des sols (rapport de présentation et règlement) .	Description des sites et prise en compte ou non de leur intérêt, zonage des zones ND et EBC
Cartes de l'IGN (1/50 000, 1/25 000) récentes et cartes anciennes (carte de Cassini, cartes d'État Major, carte de Bourcet d'Arçon).	Boisement des pelouses, toponymie, évolution des sites (infrastructures, bâtiments, couvert végétal ...).
Relevés botaniques et floristiques anciens et actuels.	Évolution qualitative de la flore, éléments quantitatifs dans les relevés récents.
Travaux d'inventaires (ZNIEFF, Natura 2000, chartes ...) et documents relatifs à la protection et la gestion des sites.	Reconnaissance de l'intérêt des sites. Inventaires et propositions de gestion existants.
Photographies anciennes et cartes postales historiques, représentations iconographiques des sites (gravures anciennes, peintures …).	Évolution du couvert végétal, perception sensible du site, réalisation de couples de photographies diachroniques.
Photographies aériennes (1944 : fonds de l'aérophotothèque MMSH et 1950 à 1996 : campagnes de l'IGN).	Évolution du couvert végétal, dynamique de la colonisation arborée.
Ouvrages locaux d'histoire et de géographie, récits de voyageurs, descriptions dans les guides touristiques.	Descriptions des sites concernés, connaissance des usages anciens, approche sensible, vision des géographes et perception des paysages.

SITE D'ÉTUDE

Les pelouses sèches du Grand Luberon sont situées en partie sommitale de ce massif calcaire (fig. 2, p. 45) et s'étendent aujourd'hui sur une ligne est/ouest d'environ 14 kilomètres à une altitude de 1000 mètres environ (entre 800 mètres et le point culminant du Mourre Nègre à 1125 mètres).

Les communes concernées sont, d'ouest en est, pour la partie nord : Buoux, Sivergues, Auribeau, Castellet, Saint-Martin-de-Castillon, Céreste et, pour la partie sud : Vaugines, Cucuron, Cabrières-d'Aigues, La-Motte-d'Aigues et Peypin-d'Aigues. Toutes se situent dans le département du Vaucluse, à l'exception de Céreste qui se trouve dans les Alpes-de-Haute-Provence.

Les pelouses de type méditerranéo-montagnard occupent une succession de croupes sommitales alors que les versants plutôt abrupts sont couverts par un manteau forestier presque continu.

Ce qui fait l'intérêt biologique de ce massif, c'est sa situation au carrefour de plusieurs influences, méditerranéenne et montagnarde. Sur la zone des crêtes, l'exercice de contraintes séculaires par le pâturage s'ajoutant à des facteurs naturels sévères (vents violents, amplitude thermique élevée, sécheresse…) maintient des formes végétales rases et originales, avec notamment l'association à Genêt de Villars (Tatoni *et al.,* 1998 ; Véla *et al.,* 1998).

Il est aujourd'hui admis que ces formations végétales sont issues de déboisements initiaux et d'une ouverture des milieux entretenue par une pression pastorale et humaine de très longue date (Bonin & Loisel, 1996 ; Frapa & Trivelly, 1997) dont les débuts sont difficiles à dater mais dont l'influence pourrait certainement remonter au néolithique (Julve, 1996). Depuis le début du XX^{e} siècle et, de façon accélérée depuis la seconde guerre mondiale, ces milieux évoluent spontanément vers le boisement suite à la baisse des pressions anthropiques.

LES TRANSFORMATIONS DES CRÊTES DU LUBERON : UNE ÉVOLUTION SPONTANÉE DES PELOUSES SÈCHES VERS LE BOISEMENT

Ce phénomène peut être appréhendé de manière à la fois quantitative et qualitative grâce à la comparaison de documents diachroniques[2]. L'objet des paragraphes suivants est d'utiliser les documents cadastraux et les photographies aériennes à cet effet grâce à l'outil du SIG (Système d'information géographique) [3].

Évolution de l'utilisation du sol des crêtes du Grand Luberon par comparaison des natures de culture des cadastres napoléoniens et actuels

La carte de la figure 3 (p. 45) nous montre l'évolution assez spectaculaire de l'utilisation du sol sur les crêtes du Grand Luberon. On doit toutefois souligner les limites des informations tirées des documents cadastraux qui ne peuvent donner que des tendances. En effet, plusieurs réserves doivent être émises quant à l'interprétation des données cadastrales :

- les erreurs de relevés,
- la possible mauvaise foi des propriétaires (fraude aux impôts),
- les décalages temporels (cadastres napoléoniens achevés entre 1810 et 1851) et la lenteur dans la prise en compte des changements de nature des parcelles,
- la grande taille de certaines parcelles dont l'utilisation du sol est alors ramenée à la plus grande surface couverte par tel ou tel type de culture (pour exemple : une parcelle dont les 3/4 de la surface sont boisés et dont le 1/4 restant est en landes sera classée au cadastre comme « bois » et non comme « lande »),
- les changements des limites cadastrales (expliquant la différence du nombre total de parcelles et de la surface totale en hectares prise en compte),
- les différences de dénomination des natures de culture d'une commune à l'autre (pour les cadastres napoléoniens, nous avons regroupé sous le terme

2. Documents portant sur un même lieu mais à des époques différentes.

3. Système de cartographie par ordinateur permettant d'associer couches géographiques et bases de données.

de « lande », afin de simplifier la cartographie, les dénominations cadastrales suivantes, très variables d'une commune à l'autre : *landes, pâture, herme*[4], *terre vaine*[5] et *inculte)*.
- le terme même de *« lande »*, le plus utilisé dans les documents cadastraux, peut recouvrir des physionomies variables : des pelouses ouvertes, aux friches arborées servant de pâture.

Ces réserves émises, on peut noter la régression très nette des parcelles classées en lande : au nombre de 99 au début du XIXe siècle pour une surface cadastrale de 646 hectares, elles sont réduites à 47 parcelles à la fin du XXe siècle pour une surface cadastrale de 117 hectares.

D'une part, le facteur de réduction est donc de 2 en terme du nombre de parcelles et de 6 en terme de surface cadastrale. Ces chiffres doivent être considérés avec beaucoup de précautions mais donnent tout de même un ordre de grandeur du phénomène de reboisement spontané des pelouses sèches des crêtes du Grand Luberon. Les surfaces cadastrées comme *« landes »* ont d'autre part diminué davantage au profit des parcelles de *« bois ou taillis »* (véritable explosion, surface multipliée par 13 environ) qu'au profit des parcelles de *« bois »* (surface stable). Cela semble logique car les parcelles se reboisant spontanément passent par un stade transitoire de bois/taillis avant d'être considérées comme des bois.

Ces données sont intéressantes à comparer avec celles de L. Garde (1992), qui évaluait respectivement à 400 hectares la surface de pelouses au siècle dernier, à 284,6 hectares en 1950 et 146,3 hectares en 1991.

Suivant nos propres estimations, nous arrivons à une surface de 646 hectares de landes au siècle dernier, soit un tiers de surface de landes supplémentaires par rapport aux calculs de L. Garde. Le phénomène de régression des pelouses, quantifié d'après les renseignements fournis par les matrices cadastrales, tendrait donc à devoir être encore amplifié.

La disparition totale de parcelles cadastrées comme *« bergerie »* ou *« terre »* pourrait également être interprétée comme une évolution consécutive à l'abandon du bâti à vocation pastorale et à l'arrêt des cultures sur les crêtes.

Évolution de la structure des pelouses des crêtes du Grand Luberon par interprétation de séries de photographies aériennes diachroniques

L'analyse comparative des cadastres napoléoniens et actuels a été complétée par une interprétation de l'évolution de la structure des pelouses d'après des campagnes diachroniques de photographies aériennes. La discrimination entre les différents types de pelouses a été effectuée en fonction de leur degré d'ouverture et de mitage par des ligneux. Nous avons ainsi retenu différentes « structures » de pelouses suivant une typologie que nous avons mise au point :

- Écorchée (laissant apparaître des espaces de sol nu)
- Ouverte (pelouse continue sans arbustes pionniers)
- Piquetée (présence d'arbustes pionniers isolés)
- Boisée (pelouse encore visible sous un manteau boisé)
- Plantations (boisements artificiels)

La comparaison visuelle de la distribution des pelouses entre 1944 et 1996 (fig. 4, p. 45), permet d'observer deux phénomènes : d'une part, la régression spectaculaire de celles-ci en terme de surface (rétrécissement nord-sud), toutes structures confondues ; d'autre part, une rupture dans leur continuité est-ouest (boisements spontanés transversaux). Les versants, non représentés sur la carte, sont entièrement boisés.

L'absence de la catégorie *« plantations »* en 1996 ne signifie non pas qu'il n'y en ait plus, mais qu'elles ne peuvent souvent plus être différenciées des boisements naturels par vue aérienne, les houppiers des arbres étant coalescents.

4. Herme = landes (Leconte, 1992). Dérivé du grec *heremos,* inculte, par le latin *heremus* (Fénelon, 1970).

5. La dénomination de terre vaine se rapporte probablement à la notion de « vaine pâture » : droit de faire paître les troupeaux d'une communauté rurale sur un ensemble de parcelles en culture ou en prairie, après l'enlèvement de la récolte ou du premier foin, c'est-à-dire quand les parcelles sont vides. (Fénelon. 1970).

Nous sommes malheureusement dans l'impossibilité pour l'instant de calculer les surfaces de pelouses pour la campagne de 1944, compte tenu de problèmes de calage géographique des photographies aériennes anciennes, non résolus à ce jour (absence totale de repères).

Pour les résultats de 1996, nous arrivons à une surface de pelouses *« ouvertes »* d'une centaine d'hectares, surface portée à 175 hectares environ si les pelouses *« piquetées »* sont prises en compte. Les résultats de L. Garde en 1992 faisaient état de 146,3 hectares de pelouses. Les distorsions de résultats s'expliquent certainement par la différence des critères retenus pour qualifier l'état des pelouses en fonction de leur degré de colonisation par les ligneux.

Un aperçu des transformations du paysage des crêtes peut être également donné par la juxtaposition de six photographies aériennes d'un même secteur, montrant de manière très progressive la dynamique de la colonisation arborée (fig. 5, p. 44).

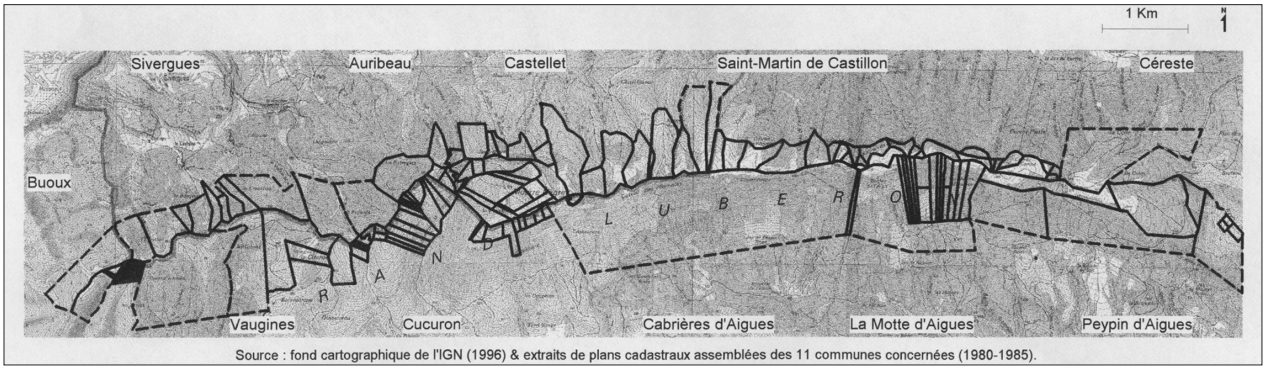

Source : fond cartographique de l'IGN (1996) & extraits de plans cadastraux assemblées des 11 communes concernées (1980-1985).

Fig. 3.

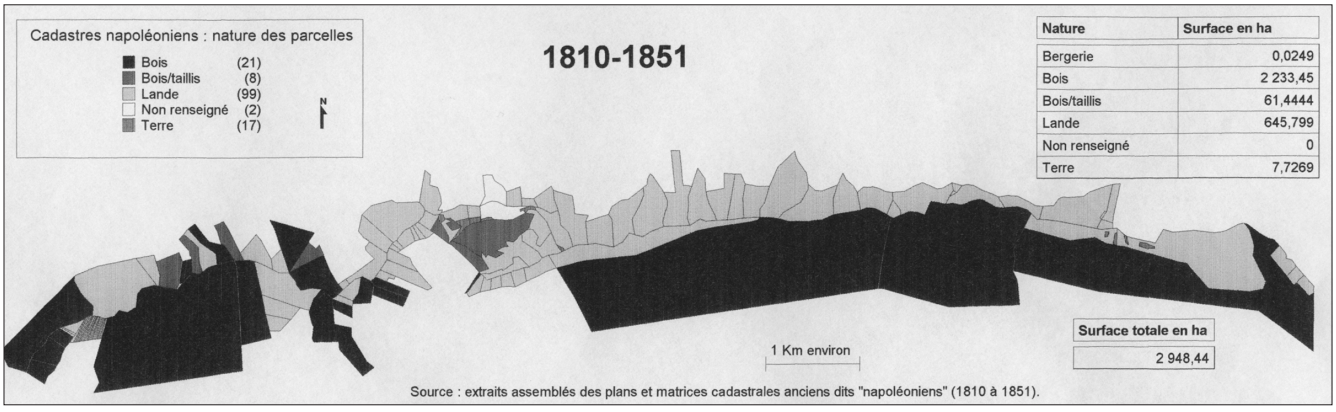

Source : extraits assemblés des plans et matrices cadastrales anciens dits "napoléoniens" (1810 à 1851).

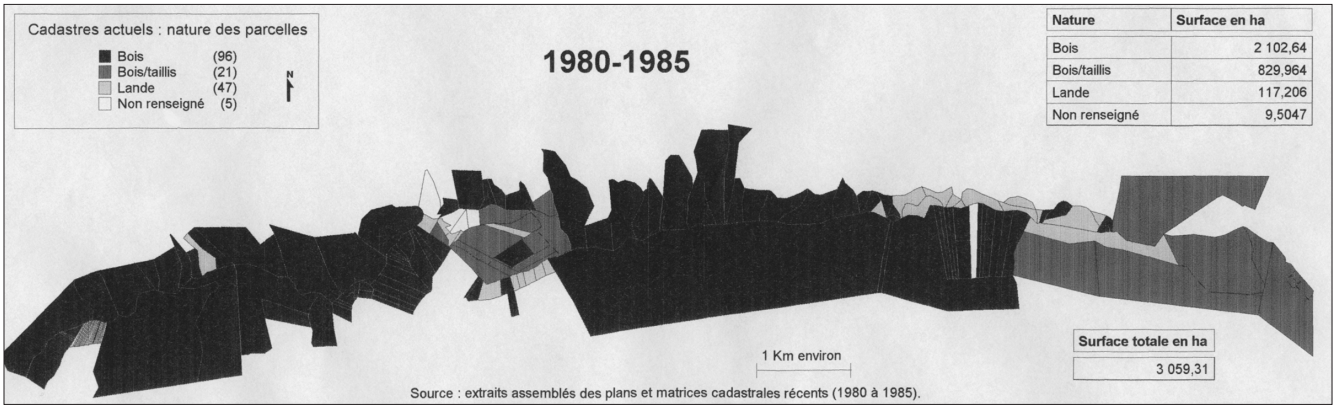

Source : extraits assemblés des plans et matrices cadastrales récents (1980 à 1985).

Élise Trivelly, octobre 2000.

Fig. 2 : Localisation du secteur d'étude : les crêtes du Grand Luberon.
(Fond topographique et plan cadastral superposés).

Fig. 3 : Évolution de l'utilisation du sol des crêtes du Grand Luberon
(par comparaison entre cadastres napoléoniens et actuels).

Fig. 4 : Évolution de la structure des pelouses des crêtes du Grand Luberon
(par interprétation de séries de photographies aériennes diachroniques).

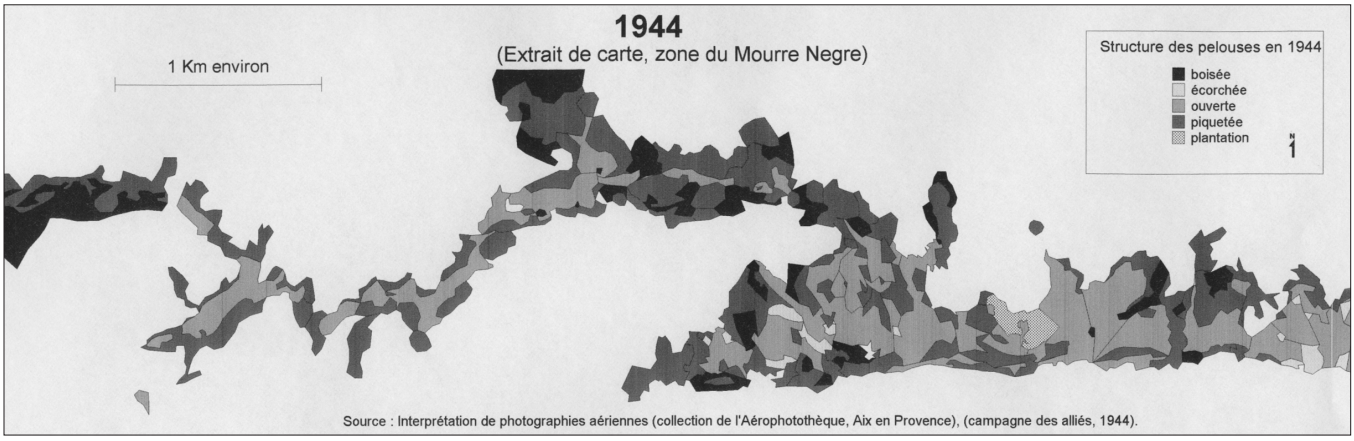

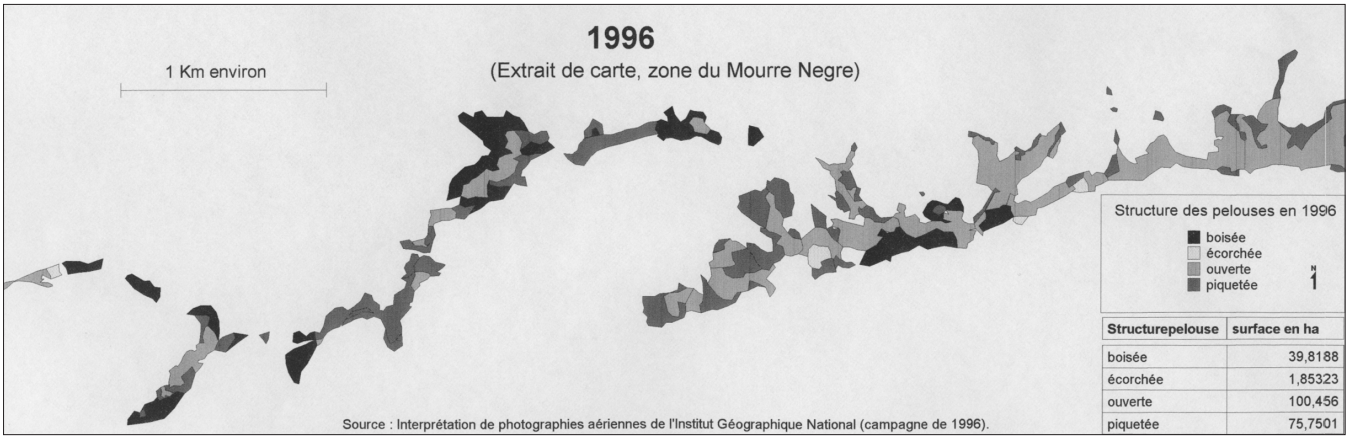

Structurepelouse	surface en ha
boisée	39,8188
écorchée	1,85323
ouverte	100,456
piquetée	75,7501

Fig. 5 : Photographies aériennes de 1944 à 1996 des crêtes du Grand Luberon, lieux-dits : Gros Collet et Rognon du Desteou. (Communes de Saint-Martin-de-Castillon au nord et de Cabrières-d'Aigues au sud de la ligne de crêtes).
(cliché de 1944 : Aérophotothèque, MMSH ; clichés suivants : IGN)

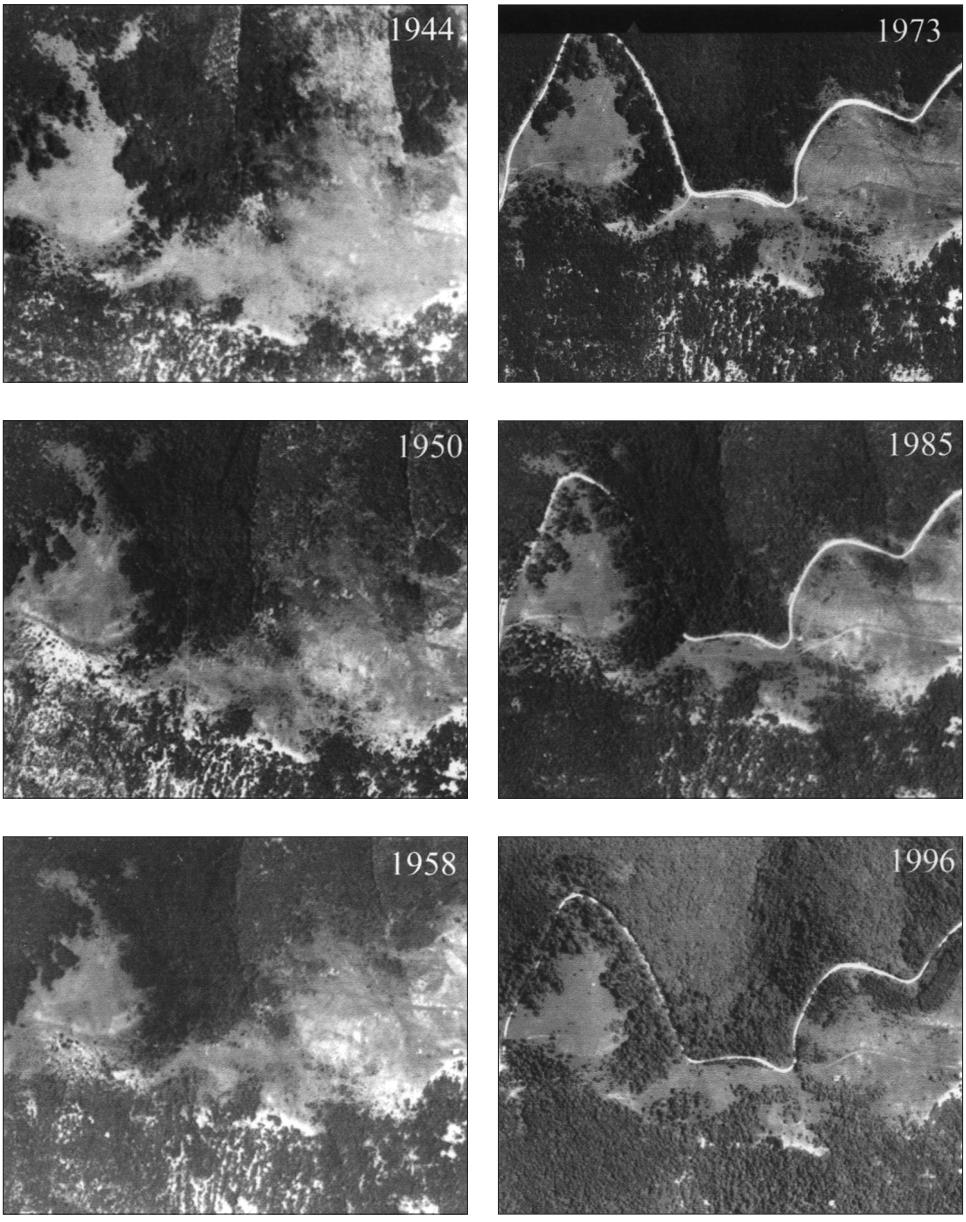

ÉLÉMENTS HISTORIQUES POUR UNE DESCRIPTION DU PAYSAGE DES CRÊTES DU GRAND LUBERON AU XIXe SIÈCLE

À ces analyses de documents cadastraux et de photographies aériennes, il est intéressant de confronter des extraits d'archives et autres documents anciens afin d'avoir une meilleure idée des paysages du XIXe siècle (pour lesquels nous ne disposons d'aucune photographie).

De nombreux éléments sont donc extraits d'archives, de lectures de délibérations anciennes de conseils municipaux, de correspondances entre les communes et le préfet… Si l'orthographe d'origine des citations est respectée, des éléments de ponctuation ont parfois été rajoutés afin de faciliter la compréhension du texte.

Malheureusement, à ce jour, seules les archives de trois communes ont pu être consultées, car déposées aux Archives départementales du Vaucluse et classées. Parmi ces trois communes (Vaugines, Sivergues et Castellet), celle de Castellet disposait du plus grand nombre de documents se rapportant aux crêtes du Grand Luberon pour la simple raison que cette partie de son territoire se situait sur un terrain communal et faisait donc l'objet de délibérations régulières (ce qui n'est pas le cas pour les terrains privés).

Fig. 6 : Carte de Cassini (1875-76).

La carte de Cassini (1875-76) (fig. 6) est le plus ancien document iconographique à notre disposition sur le secteur. Elle nous donne une image du Luberon de la deuxième moitié du XIXe siècle, avec de vastes espaces sans arbres sur les crêtes et le flanc sud qui apparaissent entièrement nus. Il est également intéressant de noter que la partie occidentale des crêtes du Grand Luberon apparaît très ouverte alors qu'aujourd'hui les pelouses y ont presque entièrement disparu et n'y sont plus présentes qu'à l'état de reliques.

Les crêtes du Grand Luberon : un espace de *saltus*

Une notion empruntée à la géographie, celle de *saltus,* élément de la trilogie méditerranéenne traditionnelle *« ager, saltus, silva »* décomposant l'espace en auréoles concentriques autour du noyau villageois, peut de façon intéressante donner une idée de l'utilisation des espaces des crêtes du Grand Luberon au siècle dernier. Le *saltus,* c'est la colline des Provençaux : Fénelon (1970) en donne la définition suivante *« zone rurale qui s'oppose à l'ager et qui désignait les terrains réservés au pâturage ; ils étaient souvent embroussaillés ou boisés, situés aux extrémités des finages, sur des terres médiocres et montueuses ».*

Le *saltus* fournissait un terrain de pâturage pour le troupeau de moutons ou la chèvre familiale, une réserve de terres arables en période de poussée démographique, mais aussi des produits de collecte (simples pour l'herboristerie, lavande sauvage, glands pour les porcs, plantes pour la fabrication régionale…) et l'indispensable combustible pour le foyer domestique et les fours des artisans, les matériaux nécessaires aux diverses « industries » locales : taillanderie, tonnellerie, tannerie (Bromberger, date inconnue).

Ces utilisations multiples des moindres ressources de la colline ont provoqué bien sûr une situation de surexploitation des milieux, très tôt combattue par des mesures administratives puis par les fameuses campagnes de RTM (Restauration des terrains en montagne) face aux dégâts provoqués par l'érosion à la fin du XIXe siècle.

C'est cet espace économique périphérique qui a été abandonné le premier, de façon accélérée à partir de la seconde guerre mondiale.

Quelques éléments de la toponymie

Certaines dénominations de lieux, lorsqu'elles sont anciennes peuvent renseigner sur les usages qui y étaient pratiqués. En voici quelques exemples qui confortent la présence ancienne de troupeaux ou l'existence d'autres usages sur les crêtes du Luberon :

Dans le Luberon, on trouve le *« Coteau des Gamattes »*, immédiatement à l'est du Mourre Nègre : *« Le soir, il faut encore mener le troupeau boire dans les auges en pierre, en bois « les gamattes », ou en métal, placées près de la citerne de la bergerie, et déjà remplies afin que l'eau tirée, trop fraîche pour les animaux, ait eu le temps de tiédir au soleil. »* (Orloff & Alexandre, 1985). Ceci attesterait la présence de troupeaux et l'existence d'une zone d'abreuvement sur ce coteau à moins que ce ne soit le profil du coteau qui évoque la forme d'une gamatte, mais cela semble moins probable.

Dans le langage courant en Provence, la colline (en provençal : la colle ou la couelle) a un sens très proche du *saltus*, désignant non pas une élévation de terrain, mais *« l'espace naturel, l'espace « sauvage » qui environne le village et est en général boisé dans sa plus grande partie, mais de taillis médiocre »* (Bromberger *et al.*, 1980-1981). *« Sur cet espace s'exercent des usages multiples : pâturage, cueillette, bois de chauffage, chasse. »* (Garde, 1990). Dans le Luberon de nombreux *« collets »* comme *Le Collet de Tirail, Le Gros Collet, La Colle* à Céreste… font partie de la toponymie des crêtes formées d'une succession de mamelons et de cols.

L'appellation de *« jas »* vient du nom de l'endroit où le troupeau se *« jasse »,* se couche (Orloff & Alexandre, 1985), ce mot désigne donc une bergerie. Dans le Luberon, de nombreux jas (suivis souvent du nom de leur propriétaire) sont signalés au plan cadastral : *Jas Brémond, Jas de Nicolas, Jas de Pécoud, Jas de Thomas, Jas de Pélanchon* mais également, *Bergerie du Lebron.* Tous sont en ruines aujourd'hui.

À l'exception du Jas Brémond situé en crêtes, toutes ces anciennes bergeries sont situées en piémont du Luberon. Les crêtes devaient constituer une zone de pacage temporaire. D'après une communication orale, certains bergers jusqu'aux années 1955-1960, montaient à pied sur les crêtes pour une durée de 2 jours maximum car ils devaient redescendre pour abreuver le troupeau.

En ce qui concerne les vallons, nombreux sont ceux qui portent des noms qui seraient dérivés de *roume :* la ronce : le buisson en provençal, comme ceux de *Roumi* ou de *Roumagaou* (d'après une communication orale).

Enfin, les nombreuses qualifications de *charbonniers : Sentier des Charbonniers, Coteau des Charbonniers, Combe des Charbonniers…* témoignent dans le Luberon de l'existence de cette intense activité passée et de l'état de déboisement avancé qu'a pu connaître le massif.

Évocations paysagères anciennes

À travers les lectures de délibérations des conseils municipaux, quelques évocations des paysages des crêtes du Grand Luberon surgissent au détour d'une argumentation souvent lyrique.

Le conseil communal de Castellet répondant à une lettre de la commission forestière ayant pour but le reboisement de la montagne communale (1858) :

- *(…) Considérant que l'intempérance de l'air ne permet pas au bois de croître sur le sommet très élevé de la montagne,*
- *Considérant que les vents qui y soufflent presque continuellement et d'une manière extraordinaire s'opposent à la végétation et ce serait faire des folles dépenses et perdre le temps que d'y faire des semis,*
- *Considérant que les générations antérieures ont appris à leurs petits fils que cette partie de la montagne n'a jamais été boisée et que sa grande élévation fait concevoir avec évidence qu'elle n'est propre à aucun produit, (…)*

La commune n'a point les ressources pour penser à ce reboisement et si elle en avait, elle ferait mille fois mieux d'en faire la charité aux pauvres.

(Archives communales de Castellet déposées aux Archives départementales du Vaucluse, délibérations du conseil municipal, pochette 1D4, 31 août 1858).

Les qualificatifs de *« incultes », « nus », « non boisés », « couvert d'herbe », « pâturage », « terrains gazonnés non boisés », « vides »,* reviennent régulièrement pour décrire les crêtes du Luberon au cours de la première moitié du XIXe siècle :

1821 : *(…) les terres incultes du sommet de la montagne qui ne sont nullement plantées d'arbres ni d'arbustes ni de lavandes en un mot qu'ils sont entièrement nus (…)*

(Archives communales de Castellet déposées aux Archives départementales du Vaucluse, délibérations du conseil municipal, pochette 1D1, délibérations du budget, 14 mai 1821).

1830 : *(…) les terres non boisées du sommet de la montagne (…)*

(Archives communales de Castellet déposées aux Archives départementales du Vaucluse, délibérations du conseil municipal, pochette 1D1, 13 mai 1830).

1849 : *(…) il y a sur le sommet de la montagne attenant à la forêt communale une étendue assez vaste de terrains non boisés appartenant à la commune, on voit dans la saison du printemps ce terrain couvert d'herbe qui se nourrit sur le sol et dont la commune pourrait en retirer des produits qui l'aideraient en grande partie à supporter les dépenses nombres qui surviennent dans l'administration, ce serait un bon résultat que d'affermer pâturage soit à des gens du pays soit à des faurins.*

(Archives communales de Castellet déposées aux Archives départementales du Vaucluse, délibérations du conseil municipal, pochette 1D1, 8 décembre 1849).

1856 : *(…) il y a sur la partie supérieure de la montagne communale des terrains gazonnés non boisés et dont la commune pourrait retirer un produit dont elle a grand besoin.*

(Archives communales de Castellet déposées aux Archives départementales du Vaucluse, délibérations du conseil municipal, pochette 1D1, 10 août 1856).

1858 : *(…) considérant les 36 ha de vides qui sont sur le sommet de la montagne communale.*

(Archives communales de Castellet déposées aux Archives départementales du Vaucluse, délibérations du conseil municipal, pochette 1D1, 6 juin 1858).

DES USAGES ANCIENS DU TERRITOIRE...

Un contexte généralisé de forte pression anthropique sur les milieux

Il s'agit à présent de rechercher les facteurs explicatifs de la régression des pelouses. Ceux-ci sont connus dans les grandes lignes mais quelques éléments historiques, quelquefois anecdotiques, font revivre les usages et les fortes pressions anthropiques que subissaient ces espaces au siècle dernier.

L'histoire est faite de flux et de reflux dans l'utilisation de l'espace. Certains s'accordent à considérer que le XIX^{e} siècle a connu un fort taux d'occupation des campagnes, ce qui n'a pas été sans revers avec notamment une crise érosive très forte due aux déboisements excessifs :

« (…) nous ne pouvons nous empêcher de nous y arrêter un moment, et de contempler avec l'agriculteur éclairé qui pense et qui prévoit l'avenir, la nudité de leurs cimes et de leurs flancs. La vue seule en est véritablement douloureuse et affligeante. Comment ne pas être attristé, en effet, à l'aspect de ces masses énormes de roches calcaires si horriblement décharnées, tandis que la nature en avait fait des réservoirs de fécondité que l'homme a imprudemment détruits. » (Pazzis, 1808).

Ce couple de photographies diachroniques (fig. 7) ne représente pas directement les crêtes, mais le flanc sud du Luberon, qui apparaît de façon beaucoup plus décharnée au début du XX^{e} siècle qu'aujourd'hui. Il nous donne une idée de l'ampleur de la pression anthropique sur les milieux naturels. Ces documents photographiques confortent les tendances observées grâce aux documents cadastraux et aux comparaisons de photographies aériennes, dans le sens d'une tendance généralisée au reboisement spontané.

Fig. 7
Photographie du début XX^{e} siècle, le flanc sud du Grand Luberon, depuis le village de Cabrières d'Aigues.
(coll. Bibliothèque municipale de Cabrières d'Aigues, édition Laugier).

La même vue, pratiquement un siècle plus tard.
(Élise Trivelly, septembre 2000)

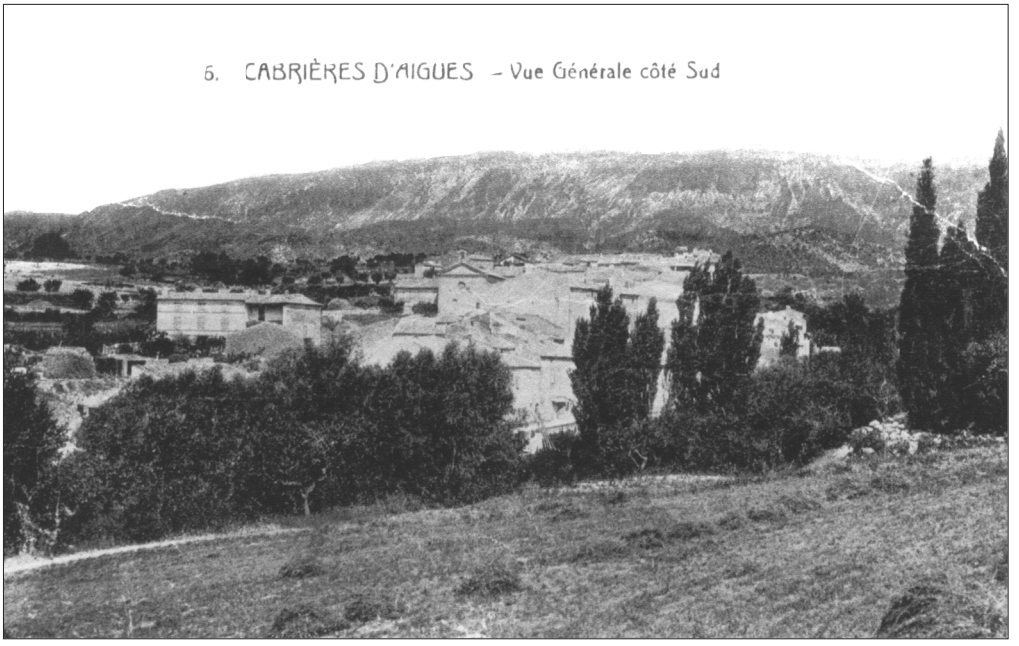
5. CABRIÈRES D'AIGUES – Vue Générale côté Sud

Du pâturage des bestiaux...

D'après les documents d'époque, les territoires des communes du Luberon sont souvent considérés comme ingrats, les terrains sont souvent victimes d'une érosion intense et les moutons et les chèvres sont le seul moyen de mettre en valeur les terres difficiles ne pouvant être cultivées.

En 1792, les habitants de Sivergues témoignent de leurs difficultés à exploiter la montagne :

Causes qui détiennent les terres dans un état inculte : la faute du bien inculte n'est pas faute du cultivateur. C'est la faute du rocher et du clapier et des pierriers et d'avoir point de terre dans la partie et même dans le rebas (?)[7] que les eaux les emporte presque tous. C'est pour ce moyen qui est inculte et servit pour le pâturage au mouton et aux brebis.

(Archives communales de Sivergues, AC 3F Agriculture et météorologie).

Les droits de pâture sont l'objet de réglementations complexes et de taxes. Ces dernières peuvent représenter une part importante des ressources du budget communal. En 1861, la taxe de pâturage est fixée à 60 centimes par tête de bétail pour une année. Le montant de cette taxe est soumis au vote chaque année.

[Archives communales de Castellet déposées aux Archives départementales du Vaucluse, délibérations du conseil municipal, pochette 1D4, 8 décembre 1861].

Les surfaces pâturables peuvent également représenter la majeure partie du territoire communal. En témoignent à Sivergues, les statistiques suivantes :

- *Terres labourables : 262 ha*
- *Bois : 300 ha*
- *Prés : 9 ha*
- *Pacages, landes ou terres incultes : 680 ha*
- *Chemins : 2 ha*

(Série de questions-réponses à la commune de Sivergues (non daté), Archives communales de Sivergues).

Des cultures sur les crêtes ?

En 1831, on parlait à Castellet *« d'affermer les terres labourables situées sur le sommet de la montagne ».*

(Archives communales de Castellet déposées aux archives départementales du Vaucluse, série 1D1, délibérations du Conseil municipal, 15 mai 1831).

Cette utilisation du sol a totalement disparu aujourd'hui. Certaines parties des crêtes auraient donc pu faire l'objet de labours et plantations. Nous ne disposons d'aucune précision quant à la nature de celles-ci mais les informations des cadastres napoléoniens consultés sur 11 communes, font tout de même état de 7,7 hectares de *« terres »* (fig. 3) entre 1810 et 1851.

Des usages du buis...

Une pression extrêmement forte semble s'exercer sur le buis comme l'indiquent les différents extraits d'archives, à travers les multiples usages qui en sont faits ainsi que tous les règlements qui s'y rapportent.

Une ressource non négligeable pour la commune :

Il peut représenter une ressource intéressante pour le budget communal, cet extrait d'une correspondance du sous-préfet au Maire de Buoux, datée du 6 novembre 1843 en est un exemple :

Monsieur le Maire, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-dessous l'état d'estimation des produits accessoires délivrés dans les bois communaux de Buous pendant l'année 1848 et pour lesquels le 20e est dû à l'état :

Nature des produits	*Base de l'estimation*	*Estimation par les agents du produit total*
Pâturage	*65 bêtes à laine à 1 c*	*65 c*
Buis	*650 charges à 75 c*	*48 750 c*

On note ici que le produit du buis est bien supérieur à celui du pâturage ; l'unité de *« charge »* n'a pu être définie, peut-être s'agit-il de la charge d'un mulet.

7. Terme difficilement lisible.

En 1821, la commune de Castellet, endettée, demande :

(…) de diviser les buis de la forêt en 3 coupes réglées chaque année (…) de cette manière, les buis de la montagne pourraient produire un revenu annuel de 150 francs.

(Archives communales de Castellet déposées aux Archives départementales du Vaucluse, délibérations du conseil municipal, pochette 1D1, 14 mai 1821).

Le buis peut même faire l'objet d'un impôt comme en 1866 à Castellet :

(…) M. le Maire propose de porter un impôt de 100 F sur le buis.

(Archives communales de Castellet déposées aux Archives départementales du Vaucluse, délibérations du conseil municipal, pochette 1D1, 12 novembre 1866).

… ou comme en 1843 à Buoux :

(...) M. le directeur général de l'administration des forêts a autorisé la commune de Buoux à extraire pendant 5 nouvelles années les buis qui croissent (?) dans sa forêt sous la condition que le 20e de la valeur de ces buis estimée à 500 francs sera versé dans la caisse du domaine (...)

(Archives communales de Buoux : Série 4 MN 2, sous pochette « Autorisation d'extraire des menus produits de la forêt : buis, glands, adjudications de coupes, correspondances… » 1838-1874).

Un amendement très recherché

Parmi les utilisations du buis, il en est une qui semble prendre le pas sur les autres, c'est son intérêt en terme d'amendement.

Ainsi, à la question *« quelles sont les diverses espèces d'engrais dont on se sert dans le pays? »*, les habitants de Sivergues répondent : *« Du buis que l'on mêle avec les fumiers provenant (?) des pailles ou des fientes de bestiaux. »*

(Série de questions-réponses à la commune de Sivergues (non daté), Archives communales de Sivergues).

En 1808, dans son mémoire statistique sur le département du Vaucluse, Maxime Pazzis évoque la fabrication des engrais : *« La paille consumée sous les grands bestiaux et animaux de labour, n'est pas ce qui compose uniquement ce fumier ; mais aussi bien la paille mise en pourriture dans les rues et les ruisseaux des villes et des bourgs, dans les trous et les fossés autour des remparts, dans les mares et cloaques auprès des habitations. On y joint le buis et les végétaux de toute espèce qu'on arrache de tout côtés sur les montagnes, sur le bord des chemins et dans les champs. »*

(Pazzis, 1808)

En 1837 à Castellet, les habitants font une demande d'autorisation d'introduction des bêtes à laine dans la forêt communale et de coupe des buis *« vue la nécessité des engrais pour la production du sol à cause de sa légèreté »*.

(Archives communales de Castellet déposées aux archives départementales du Vaucluse, série 1D1, délibérations du conseil municipal, 10 août 1837).

En 1838, ils dénomment les plantes de la forêt *« plantes d'engrais »*.

(Archives communales de Castellet déposées aux archives départementales du Vaucluse, série 1D1, délibérations du conseil municipal, 4 novembre 1838).

En 1827, est émise une demande de délivrer d'urgence *« un canton propre à l'exploitation du buis dont les habitants de Cavaillon et de Cheval Blanc font usage pour l'engrais de leurs terres »*.

(Archives départementales, série 7M 313).

Le buis est même cité comme le seul amendement disponible à Castellet, en 1825 :

(…) Les buis possibles d'extraire (…) sont la seule ressource que nous ayons pour l'engrais de nos propriétés agricoles (…)

(Archives communales de Castellet déposées aux archives départementales du Vaucluse, série 1D1, délibérations concernant le fermage des buis et lavandes de la montagne, 7 février 1825).

Les buis servent également à l'alimentation des fourneaux [Archives communales de Sivergues AC 3F Agriculture et météorologie, an IV (1792)] ou de litières aux bestiaux comme en témoigne cette délibération du Conseil communal de Castellet en 1835 :

(…) d'après des transactions qui datent de plus de 400 ans, les habitants avaient toujours joui de la faculté d'enlever de la forêt les feuilles mortes, lavandes, buis, herbages pour servir de litière à des bestiaux et faire des engrais. Cet état de choses s'était perpétué jusqu'à 1827, époque où le code forestier nous a interdit cette faculté (…). Les habitants demandent en conséquence que cette extraction leur soit à nouveau autorisée sur *« les feuilles mortes, aspic lavande et herbages de la forêt. »*

(Archives communales de Castellet déposées aux archives départementales du Vaucluse, série 1D1, délibérations du conseil municipal, 2 mai 1835).

Une cueillette sévèrement réglementée

Face au très grand nombre de demandes concernant l'usage du buis, des réglementations sont édictées par l'administration des forêts et concernent autant les outils de coupe, que les périodes de cueillette ou les moyens de transport des charges de buis :

- Extrait d'une lettre de la Direction Générale des Forêts au Maire de Buoux concernant le *« bois des communes et établissements publics, coupe de buis exercice 1849, délivrance du permis d'exploiter » :*

(…) Arrête que la coupe annuelle des buis communaux sera délivrée en affouage vu l'autorisation de faire exploiter les buis appartenant à la commune pour l'exercice 1849 (...).

1- Les buits seront coupés le plus près de terre possible et à la poignée (?) sans cueillir ni déraciner.

2- L'exploitation et la vidange devront être terminées le 1er avril de l'année 1846 sans que sous aucun prétexte il puisse être accordé une prolongation.

3- Les buits seront transportés à dos d'homme jusqu'aux chemins ci-après désignés où ils pourront ensuite être chargés sur des bêtes de somme pour sortir du bois (…).

(Archives communales de Buoux : Série 4 MN 2, sous pochette « Autorisation d'extraire des menus produits de la forêt : buis, glands, adjudications de coupes, correspondances… » 1838-1874).

- Extrait d'une lettre de l'administration des forêts au maire daté du 19 février 1847 :

« Les habitants de la commune de Buoux sont autorisés à tondre les buis et extraire les lavandes et autres plantes herbacées qui se trouvent sous la forêt communale. Les cantons et les jours où on devra extraire les dites plantes seront désignés par l'agent forestier local. Tous instruments autres que serpes et faucillons sont prohibés. L'enlèvement n'aura lieu que du 1er novembre au 15 avril. La présente autorisation n'est valable que pour un an. »

(Archives communales de Buoux : Série 4 MN 2, sous pochette « Autorisation d'extraire des menus produits de la forêt : buis, glands, adjudications de coupes, correspondances… » 1838-1874).

- Extrait d'une lettre de l'administration des forêts au maire daté du 10 novembre 1848 :

« L'enlèvement de ces productions du sol forestier s'opère à dos d'homme ou à l'aide de bêtes de somme muselées suivant les chemins désignés par le garde de triage ».

(Archives communales de Buoux : Série 4 MN 2, sous pochette « Autorisation d'extraire des menus produits de la forêt : buis, glands, adjudications de coupes, correspondances… » 1838-1874).

Des restrictions semblables concernent également les glands, les feuilles mortes, le bois mort, bref, tous les menus produits de la forêt étaient soumis à une pression très forte et un ramassage intensif.

Une politique ancienne de reboisement

Durant tout le XIXe siècle, l'administration mène une lutte sans merci face aux délits de pâturage.

(…) Il importe essentiellement citoyens que vous portiez toute votre attention à la conservation de vos bois et biens communaux et que vous veilliez particulièrement à ce que les bestiaux, et surtout les chèvres ne pacagent pas dans les bois et les biens, là où leurs dents peuvent être meurtrières (…).

(Archives communales de Castellet déposées aux Archives départementales de Vaucluse, pochette 1MN1, an XI de la république).

En outre, elle incite sans arrêt (mais sans grand succès) les communes à procéder à des reboisements. Ainsi, l'administration suggère à de nombreuses reprises à la commune de Castellet, d'effectuer des boisements du sommet de sa montagne (terrain communal), mais celle-ci refuse systématiquement de voter les budgets.

(...) la commune ne peut pas faire des dépenses pour boiser un fond qui ne produira jamais rien, car si on donnait le bois pour rien, les habitants ne s'en chargeraient pas (...)

(Archives communales de Castellet déposées aux Archives départementales du Vaucluse, délibérations du conseil municipal, pochette 1D4, 31 août 1858).

Un bras de fer permanent oppose la commune à l'administration forestière :

Considérant que le temps et les glands employés au reboisement du sommet de la montagne sont un temps et des glands perdus. Attendu que plus de la moitié de ces graines qui ont été semées ne sont pas sorties et que celles qui sont sorties n'ont produit que des arbrisseaux chétifs et languissants et qui dépérissent encore d'un jour à l'autre soit à cause du froid excessif qui règne sur le sommet, soit à cause de l'aridité et de la sécheresse du terrain. Délibère de ne plus voter les 2 journées pour le reboisement et de réserver l'argent du gouvernement et les journées des habitants pour quelque chose de plus avantageux à la commune.

(Archives communales de Castellet déposées aux Archives départementales du Vaucluse, délibérations du conseil municipal, pochette 1D4, 9 octobre 1869).

Certaines espèces d'arbres sont évoquées : pour exemple, cette demande de subvention pour reboiser 21 hectares communaux au lieu-dit montagne du Luberon *« susceptible d'être repeuplé en chênes blancs et cèdres par voie de semis »*.

(Archives communales de Castellet déposées aux Archives départementales du Vaucluse, délibérations du conseil municipal, pochette 1D1, 8 avril 1865).

En 1879, c'est de pins noirs dont il est question.

[Archives communales de Castellet déposées aux Archives départementales du Vaucluse, délibérations du conseil municipal, pochette 1D4, 16 janvier 1876].

Il est ainsi intéressant de constater que les crêtes du Luberon ont subi de nombreuses pressions pour être reboisées mais sans grand succès. Leurs espaces de cueillette et de pacage communaux avaient peut-être trop d'importance pour que ces territoires échappent aux usages traditionnels de la population au profit de l'administration forestière (Bromberger, date inconnue).

BILAN ET PERSPECTIVES

Dans un premier temps, nous avons tenté de caractériser l'évolution des pelouses sèches vers le boisement, grâce à l'utilisation d'un SIG (Système d'information géographique). Dans un second temps, au-delà de leur caractère quelquefois anecdotique, les recherches dans les archives ont permis d'avoir une idée de la pression exercée sur ce type d'espaces et donné des éléments d'explication pour la progression de certaines espèces aujourd'hui envahissantes sur les pelouses sommitales, telles que le buis.

Face à un phénomène de régression spontanée, les milieux ouverts sont en outre en train de s'élever au rang d'espaces majeurs en terme de biodiversité. Aujourd'hui, l'idée d'une urgence de la protection de ceux-ci, justifiée en partie par leur tendance à la régression, est très largement répandue dans la communauté scientifique. La forêt a perdu un peu de son prestige. Or, les usages du territoire sont complètement différents à présent : l'abandon des multiples pratiques de cueillette implique que, malgré la restauration d'une pression de pâturage dans des objectifs écologiques de préservation des milieux de pelouses sèches, certaines espèces envahissantes comme le buis ne puissent être contenues par ce seul moyen (Dutoit & Chiffaut, 1995).

De plus, libérés d'une partie de leur fonction agricole et pastorale, ces espaces sont également le support de nouveaux enjeux comme espaces de loisir, appréciés pour l'ouverture de leur paysage et les sentiments de liberté qu'ils procurent.

Nous assistons donc à un renversement de tendance : autrefois considérés comme des espaces pauvres et marginaux, les pelouses sèches sont aujourd'hui reconnues pour… leurs richesses, paysagères et écologiques. Il était intéressant de mieux se pencher sur leur passé afin de pouvoir se poser les bonnes questions quant à leur avenir.

REMERCIEMENTS

Le travail présenté ici bénéficie d'un cofinancement par le Conseil régional de Provence-Alpes-Côte-d'Azur et l'Agence Paysages, bureau d'études en Avignon, sous la forme d'une bourse doctorale. Il a été réalisé au sein du Laboratoire de l'IMEP (Institut méditerranéen d'écologie et de paléoécologie) de l'université d'Aix-Marseille III, sous la direction de Marcel Barbero et Thierry Dutoit.

Remerciements particuliers au personnel :
- *de l'Institut géographique national,*
- *de l'Aérophototothèque du Centre Camille Jullian (MMSH),*
- *des Archives départementales du Vaucluse,*
- *des services communaux des cadastres,*
- *de la bibliothèque communale de Cabrières-d'Aigues, pour leur aide précieuse et leur accueil amical.*

BIBLIOGRAPHIE

BEC S., 1969, *Mini-guide poétique du Luberon,* Apt, 63 p..

BONIN G. & LOISEL R., 1997, Anthropisation et analyse écologique en milieu méditerranéen, *in* BAUDOT D., BLEY B, PAGEZY H. & VERNAZZA-LICHT N. (eds.), *Impacts de l'homme sur les milieux naturels, perception et mesures,* Éditions de Bergier, Châteauneuf-de-Grasse, pp. 45-53.

BROMBERGER C., DUFOUR A.H., GONTIER C. & MALIFAUD R., 1980-1981, Les paysans varois et leurs collines, les enjeux symboliques d'une « passion », *Forêt méditerranéenne,* 1ère partie : volume 2, fascicule 2, pp. 193-200 ; 2e partie : volume 3, fascicule 1, pp. 45-56.

BROMBERGER C., (date inconnue), Provence, Encyclopédie Bonneton.

DUTOIT T. & CHIFFAUT A., 1995, La gestion des pelouses calcaires, *Patrimoine naturel de Bourgogne,* N° 3, pp. 23-27.

FENELON P., 1970, *Vocabulaire de géographie agraire,* Imprimerie Louis Jean, Gap.

FRAPA P. & TRIVELLY É., 1997, *Paysages de prairies sèches, six monographies de sites,* Ministère de l'Environnement/Agence Paysages, Paris/Avignon, 115 p..

GARDE L., 1990, *Ressources pastorales en Haute Provence et modélisation de la relation végétation/troupeau,* (Thèse), Université d'Aix-Marseille III, FST de Saint-Jérôme., CERPAM.

GARDE L., 1992, *Pâturage et richesse biologique, bilan d'un aménagement pastoral : les crêtes du Grand Luberon* 1982-1991, Rapport CERPAM/PNRL, Manosque/Apt, 44 p..

GUENDE G., TATONI T. & BONIN G., 1997, Patrimoine végétal du Parc naturel régional du Luberon, 20 ans de recherche scientifique et de valorisation, *Courrier scientifique du Parc naturel régional du Luberon,* N° 1, pp. 33-48.

JULVE P., 1996, *Les pelouses sèches relictuelles en France,* Espaces naturels de France, Hermine, 100 p..

LECONTE H., 1992, *Les larmes du Luberon,* Éditions Créaction, Saint-Saturnin-lès-Apt, 348 p..

LIZET B. & de RAVIGNAN F., 1987, *Comprendre un paysage, guide pratique de recherche,* INRA, Paris, 147 p..

ORLOFF N. & ALEXANDRE P., *Les bergeries de la Montagne de Lure,* APARE, 1985.

PAZZIS M., 1808, *Mémoire statistique sur le département de Vaucluse par Maxime Pazzis,* A Carpentras, de l'imprimerie D.G. Quenin, 242 p..

TATONI T., VÉLA E., DUTOIT T. & ROCHE P., 1998, Présentation du suivi scientifique et des premiers résultats concernant l'organisation de la végétation dans le Luberon, *Courrier scientifique du Parc naturel régional du Luberon,* N° 2, pp. 32-50.

VÉLA E., GARDE L. & TATONI T., 1998, Approche diachronique des changements dans les populations de plantes rares sur les crêtes du Grand Luberon, *Courrier scientifique du Parc naturel régional du Luberon,* N° 2, pp. 51-70.